**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE**

**CELLULE D’EXECUTION DES PROJETS-EAU « CEP-O »**

**Programme d’Accès aux Services d’Eau et d’Assainissement en RDC (PASEA)**

**Termes de référence**

**Recrutement d’un Ingénieur des opérations et Coordonnateur Provincial pour la province du Lomami**

* 1. **CONTEXTE**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre d’un Programme dans le secteur de l’eau potable, de l’hygiène et de l’assainissement avec comme objectifs :

* Accroître l'accès aux services de base d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans certaines provinces de la RDC et ;
* Renforcer les capacités des secteurs public et privé à fournir des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Ce programme est exécuté suivant l’approche programmatique multi-phase dont la première phase en vigueur depuis le 11 mars 2024 (ci-après dénommée PASEA 1) concerne les milieux périurbains et ruraux des provinces du Kwilu, Kasaï, Kasaï Central et Kasaï Oriental. La deuxième phase (ci-après dénommée PASEA 2) concerne les provinces de Kongo central, de Lomami, du Nord Kivu, du Sud Kivu et de l’Ituri.

De manière générale, il est prévu la réalisation d’infrastructures pour l’alimentation en eau potable dans les milieux ruraux et périurbains, la réalisation des infrastructures d’hygiène et d’assainissement dans les centres de santé et les écoles, la sensibilisation sur l’hygiène en milieu scolaire, la mise en œuvre de la feuille de route pour la fin de la défécation à l’air libre, l’accompagnement des opérateurs privés ou des associations des usagers pour la gestion des infrastructures réalisées, etc.

Le Programme PASEA s’articule autour de quatre composantes ci-dessous :

1. Amélioration de l'Accès et les Capacités de Fourniture de Services d'Approvisionnement en Eau Potable
2. Amélioration de l'Accès et des Capacités pour la Fourniture de Services d'Assainissement
3. Gestion du Projet, Apprentissage et Mise à l'Échelle
4. Mécanisme d’intervention d’urgence conditionnelle

Le dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du PASEA 2 est constitué de structures au niveau national et au niveau provincial. Ces structures sont déjà effectives pour le PASEA 1.

* ***Au niveau National***
* Comité de pilotage : Coordination stratégique du programme, approbation du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA). Il est constitué des Secrétaires Généraux des administrations des ministères ci-après : Plan, Ressources Hydrauliques et Electricité, Environnement et Développement Durable (MEDD), Développement Rural (MDR), Santé Publique, Hygiène et Prévention (MSPHP), Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (MEPST), Finances (CSPP) ; Présidé par le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité ou son Représentant et co-présidé par les Secrétaires Généraux au Développement Rural et à l’Environnement et Développement Durable.
* Cellule d’Exécution des Projets-Eau, « CEP-O » : Coordination générale du Programme, mise en œuvre des activités des Projets à portée nationale, des activités concernant plusieurs provinces, des activités concernant les provinces à risque élevé ainsi que le transfert des compétences aux structures provinciales pérennes.
* Equipe de Coordination Nationale : Appui à la CEP-O pour la mise en œuvre des activités. Elle est composée des membres de la Direction de l’Assainissement (DAS), de l’Office National de l’Hydraulique Rurale (ONHR), de la Direction de l’Hygiène et Salubrité Publique (DHSP), de la Direction des Etablissement des Soins et Partenariat (DESP), la Direction des Infrastructures (DINAC), de la Direction Education Vie Courante (DEVC), du Comité National de l’Action de l’Eau, hygiène et Assainissement (CNAEHA) et de la REGIDESO.
* ***Au niveau provincial***
* Comité Provincial de Pilotage constitué des représentants des Ministères Provinciaux des secteurs concernés et présidé par le Gouverneur de Province.
* Unité Provinciale d’Exécution du Projet (UPEP) : Mise en œuvre sous la supervision de la CEP-O des activités à portée provinciale, des activités à faible risque et le transfert des compétences aux structures provinciales pérennes
* Equipe de Coordination Provinciale composée de :
* Une équipe d’appui fiduciaire composée des fonctionnaires de l'administration provinciale, en particulier de la Chaine de Dépense (CdD) et de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP) ;
* une équipe technique composée des membres de la Régie Provinciale de Service Public de l’Eau, de la Direction Provinciale de l'ONHR , de la Direction Provinciale de la REGIDESO, du Bureau Assainissement (BA) de la Coordination Provinciale de l’Environnement (CPE), du Bureau Hygiène, Salubrité Publique (BHSP) et du Bureau d’appui technique de la division provinciale de la Santé, de la division provinciale de l’EPST en charge des infrastructures scolaires et de l’antenne provinciale de la DEVC.

Les acteurs ciblés par le PASEA 2 sont constitués par :

* Les populations habitant les différentes Entités Territoriales Décentralisées, « ETD » en sigle, sélectionnées et celles des milieux péri-urbains des villes retenues dans les provinces de Kongo central, de Lomami, du Nord Kivu, du Sud Kivu et de l’Ituri;
* Les écoles et centres de santé dans les ETD et villes sélectionnées ;
* La population de différentes provinces retenues de cette deuxième phase en général de façon indirecte.

En plus des parties prenantes citées ci-haut, le PASEA 2 nécessitera l’implication d’autres parties prenantes telles que :

* Les Ministères des finances, de l’Urbanisme et Habitat, des Affaires Foncières ;
* Les gouvernements provinciaux et les différentes directions décentralisées (Gestion Financière et la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP) des provinces choisies ;
* Les opérateurs de service public de l’eau et/ou d’assainissement (la REGIDESO ; les ASUREP, les privés, …) ;
* L’ONHR, les régies provinciales du service public de l’eau (RPSPE) et les autres organes étatiques tels que l’Autorité de Régulation du Service Public de l’Eau (ARSPE), l’Office Congolais des Eaux (OCE), … ;
* Les organisations de la société civile actives dans la zone du Projet ;
* Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du Projet (centres de santé, écoles, marchés, centres de promotion sociales) ;
* Les Etablissements universitaires et centres de formation professionnelle.
	1. **OBJECTIF DE LA MISSION**

L’Ingénieur des Opérations et Coordonnateur Provincial du Lomami (IO/CP-LOMAMI) est chargé :

* d’assurer toutes les missions d’ingénierie se rapportant à la préparation et la mise en œuvre des activités de la phase 2 du Programme PASEA et particulièrement au niveau de la province du Lomami. A ce titre, il/elle réalise les activités de planification essentielles à la préparation du Projet (Sélection des ETDs, …) ainsi que toutes les activités d’ingénierie relatives à la réalisation des infrastructures d’alimentation en eau potable (AEP) et d’assainissement, au suivi des performances des opérateurs exploitant les installations à réaliser dans la province du Lomami ;
* d’assurer la coordination de toutes les activités réalisées par l’UPEP du Lomami ;
* d’assurer et de coordonner le transfert des compétences aux structures provinciales.
	1. **LIENS HIERARCHIQUES**

L’Ingénieur des Opérations PASEA 2 et Coordonnateur Provincial du Lomami (IO/CP-LOMAMI) est placé sous l’autorité du Coordonnateur de la CEP-O et sous la supervision directe de l’Ingénieur Responsable des Opérations du PASEA (IRO/PASEA) à qui il apporte tous les conseils et soutiens utiles en tout ce qui concerne l’ingénierie pour la préparation et la mise en œuvre du programme dans les provinces du PASEA 2 et en particulier dans la province du Lomami.

* 1. **ATTRIBUTIONS ET TACHES**

Les attributions et tâches confiées à l’Ingénieur des Opérations de PASEA 2 et Coordonnateur Provincial du Lomami (IO/CP-LOMAMI) comportent deux fonctions qui se succèdent.

La première fonction (Ingénieur des Opérations de PASEA 2) prend effet à partir du moment son recrutement. La seconde fonction intervient après que la première fonction s’interrompe, elle concerne la Coordination de l’Unité Provinciale d’Exécution de Projet de la province de Lomami.

* 1. **En tant qu’Ingénieur des opérations de PASEA 2**
* La collecte des données et renseignements nécessaires pour la préparation de PASEA 2, particulièrement dans la province du Lomami ;
* L’élaboration des Termes de Références et demandes de propositions pour le recrutement des consultants ;
* La participation à l'analyse des offres et aux négociations des contrats ;
* Toute autre tâche lui confiée par le management du Projet.

Dans le cadre de ses fonctions, l’IO PASEA 2 sera chargé d'effectuer des missions ponctuelles de courte durée au Lomami ou dans les autres provinces du PASEA 2.

* 1. **En tant que Coordonnateur Provincial du Lomami**

Cette fonction démarrera à la mise en vigueur de la phase 2, et à ce titre, le coordonnateur provincial doit s’assurer :

* de la bonne marche de l’UPEP et de l’utilisation efficace et efficiente des ressources ;
* de la qualité des dossiers de consultation notamment :
* les Termes de Référence et Demande des Propositions ;
* les spécifications techniques, Dossier d’Appel d’Offres et Dossier d’Appel à Propositions pour les marchés de type PPP ;
* du bon déroulement du processus de passation des marchés ;
* du respect de la qualité, des délais, et des couts des prestations (études, travaux, acquisitions, ateliers, …) réalisées dans le cadre du Projet.

Sur la base du manuel des procédures, ses tâches au sein du Projet consisteront dans la :

**4.2.1. Coordination des activités et ressources de l’UPEP**

1. **Activités techniques**
* Superviser le suivi technico-financier de la réalisation des activités (études, travaux, fournitures et autres prestations) ;
* Supervision et suivi des Missions de contrôle et surveillance des travaux ;
* Suivi et mise à jour des plannings des études et travaux en vue du respect des délais contractuels ;
* Superviser les propositions des modifications à apporter aux études ou aux travaux afin d'assurer une meilleure fonctionnalité du Projet sur propositions des Missions de contrôle et approuver les avenants correspondants ;
* Approbation des prestations des bureaux d'études et des entreprises ;
* Approbation des factures de prestations exécutées par les bureaux d'études et les entreprises ;
* Participation à la réception des équipements et ouvrages du Projet ;
* Suivi des performances des opérateurs exploitants les installations réalisées ;
* Coordonner la mise en œuvre du PEES (Plan d’Engagement Environnemental et Social) conformément au Cadre Environnemental et Social (CES) applicable au Projet.
1. **Processus de passation des marchés**
* Assurer la présidence de la commission des marchés ;
* Participation aux négociations et procéder à la signature des contrats qui concernent l’UPEP.
1. **Activités administratives et gestion des ressources humaines, matérielles et financières**
* Assurer la gestion des ressources humaines de l’UPEP ;
* Assurer la gestion des fonds, de moyens humains et matériels mis à la disposition de l'UPEP par la CEP-O ;
* Préparer les réunions du Comité Provincial de Pilotage du Projet.
* Préparer et participer aux missions de supervision de la CEP-O et de la Banque mondiale et veiller à la mise en œuvre des recommandations.
* Préparation des rapports d'activités détaillés avant chaque mission de supervision de la Banque mondiale, participation aux missions et contribution à la rédaction de l'aide-mémoire des missions de supervision ;
* Présenter les PTBA au Comité Provincial de Pilotage du Projet pour approbation et à la CEP-O pour consolidation ;
* Traitement des correspondances échangées avec les bailleurs de fonds, les Consultants et les entreprises ;
* Valider la planification globale des activités et du budget d'exécution des activités du Projet au niveau provincial ;
* Superviser l’élaboration du Plan de Travail et du Budget Annuel provincial ;
* Superviser la bonne gestion de la trésorerie ;
* Superviser l'exécution efficiente des budgets du Projet ;
* Veiller à l'application et au respect des procédures administratives, comptables et financières.
* Superviser la préparation des prévisions budgétaires et suivi l'exécution du budget retenu ;
* Veiller à la collaboration étroite et au soutien efficace des membres de l’équipe de coordination provinciale ;
* Valider les factures et ordonner les paiements des prestations des différents prestataires en contrat avec l’UPEP notamment les consultants de l’UPEP, les bureaux d’études, les consultants individuels, les entreprises, les ONG, …) ;
* Assurer le secrétariat du Comité Provincial de Pilotage du Projet.
1. **Rapportage**

Le Coordonnateur provincial devra superviser l’élaboration et la transmission de tous les rapports (techniques, financiers, …) à produire par l’UPEP notamment :

* Les rapports mensuels, trimestriels et annuels sur le fonctionnement de l’UPEP et sur le niveau d’exécution des activités du Projet dans la province du Lomami et de différents contrats (Etudes, Travaux, Fournitures) ;
* Les rapports circonstanciés sur les activités de différents contrats (Etudes, travaux, fournitures) réalisés dans la province ;
* Les rapports de fin des activités.

**4.2.2. Représentation de l’UPEP et coordination des parties prenantes et de transfert des compétences**

* Assurer la représentation de l'UPEP vis-à-vis des autorités provinciales et des tiers ;
* Coordonner l’implication de différentes parties prenantes au Projet et des membres de l’équipe de coordination provinciale dans la mise en œuvre du Projet ;
* Assurer la mise en œuvre du protocole d’accord entre la province et les structures au niveau national
* Coordination de l’évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités et suivi de transfert des compétences ;
* Coordonner l’implication des parties prenantes provinciales à l’élaboration.

Dans le cadre de ses fonctions, le Coordonnateur provincial est chargé d'effectuer des missions ponctuelles de courte durée à Kinshasa dans le cadre de la collaboration de l’UPEP avec la CEP-O et sur les différents sites de travaux afin de procéder au suivi de l'exécution physique des travaux, assister à la réception des ouvrages, etc.

Afin d’éviter les situations potentielles de conflit d’intérêt, l’Ingénieur des Opérations PASEA 2 et Coordonnateur Provincial du Lomami n’assurera que les fonctions définies dans les manuels des procédures et d’exécution du Projet.

L’Ingénieur des opérations PASEA 2 et Coordonnateur Provincial élaborera les rapports mensuels de ses prestations, les rapports circonstanciés et le rapport d’achèvement de sa mission.

* 1. **DUREE ET LIEU DE LA MISSION**

L’Ingénieur des Opérations et Coordonnateur Provincial du Lomami (IO/CP-LOMAMI) signera un contrat de douze (12) mois renouvelable sur la base des performances jugées satisfaisantes par le Coordonnateur de la CEP-O. Des évaluations des performances à mi-parcours seront réalisées.

Comme IO de PASEA 2, son bureau sera basé à Kinshasa au bureau de la CEP-O et comme Coordonnateur de l’UPEP LOMAMI, son bureau sera basé à Kabinda, au bureau de l’UPEP.

* 1. **QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES**
* Être titulaire d’un Diplôme d'Ingénieur Civil (Bac +5 minimum) en mécanique, Génie civil, Sciences et Technologie de l’Environnement ou équivalent ;
* Avoir une expérience globale minimale de 7 ans dont au moins 5 ans dans la conduite des Projets d'AEP et gestion des contrats. L’expérience dans un Projet sur financement de la Banque mondiale est un atout majeur ;
* Avoir une bonne connaissance du cycle de Projet et des procédures de la Banque mondiale pour la passation des marchés et des accords de financement ;
* Connaître les procédures de passation de marchés de l'Etat Congolais ainsi que celles des collectivités locales ;
* Avoir préparé ou participé à l'élaboration des spécifications techniques et termes de référence pour l'acquisition des biens ou le recours aux consultants intervenant dans le domaine d'AEP ;
* Avoir une bonne capacité d’organisation, de planification, d’analyse, de coordination et de suivi des activités ;
* Avoir une maîtrise de l’outil informatique, notamment les logiciels de base (Word, Excel) et d’autres logiciels courants (MS Project, Power Point, etc.).
* Être capable de travailler en équipe et sous pression ;
* Avoir une expérience avérée dans la coordination des équipes provinciales ;
* Avoir une très bonne maîtrise du français, à l’écrit comme à l’oral, et une bonne capacité de rédaction des rapports.
	1. **CRITERES DE PERFORMANCES CLES**

L’Ingénieur des Opérations et Coordonnateur Provincial devra assurer :

* Le respect des TdR applicables à la mission ;
* La qualité des TdR, spécifications techniques et rapports d’études (Diagnostic, Avant-Projet Succinct, Avant-Projet Détaillé) et DAO ;
* La qualité des biens acquis dans le cadre des contrats des fournitures ;
* La qualité des ouvrages et équipements réalisés dans le cadre des contrats des travaux ;
* La qualité des rapports (Note technique, Rapport mensuel ou trimestriel, Rapport circonstancier) présentés par les Missions de contrôle ;
* Le respect des délais d’exécution des contrats (études, fournitures et travaux).

Les performances seront mesurées sur quelques indicateurs ci-dessous :

1. la qualité des dépenses certifiées ;
2. Le taux des documents des UPEP approuvés par la CEP-O ou la Banque mondiale ;
3. Le taux de décaissement annuel des activités du Lomami sur base des prévisions du PTBA auquel sont attachés un plan de passation des marchés et un plan de décaissement.

La performance de l’Ingénieur des Opérations de PASEA 2 et Coordonnateur Provincial, pour la période, sera jugée satisfaisante si au terme de l’évaluation, il obtient la note de **80%.**